



## Informations Communales Décembre 2023

### **Mairie de LONNY**

#### **Secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de mairie sera fermé **le mercredi 27 et le vendredi 29 décembre 2023**.

#### **Ordures ménagères :**

Attention, **la collecte du 25 décembre 2023 est décalée au mercredi 27 décembre 2023** (sortir les poubelles la veille au soir).

Afin de contenir les fortes augmentations de la redevance d'ordures ménagères notamment dues à l'explosion des taxes d'enfouissement, le conseil communautaire de la communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » a décidé de réduire le nombre de ramassage à **une collecte tous les 15 jours**. Ceci pour les ordures ménagères et pour le tri sélectif.

**Le ramassage du tri sélectif aura lieu le mardi tous les 15 jours, à partir du 2 janvier** (sortir vos sacs la veille à partir de 19h).

**Le ramassage des ordures ménagères aura lieu le jeudi tous les 15 jours à partir du 4 janvier** (sortir vos poubelles la veille à partir de 19h).

Il est rappelé que la facturation des ordures ménagères est trimestrielle, calculée en fonction de la composition du foyer. **Il est important de signaler à la mairie le plus tôt possible votre arrivée, votre départ ou tout changement dans la composition du foyer.**

#### **Mensualisation de vos factures d'eau :**

Il est encore possible **le 3 janvier** de procéder auprès du secrétariat de mairie à la demande de mensualisation de votre facture d'eau. Pour cela vous devrez vous munir d'un relevé d'identité bancaire.

#### **Inscription sur les listes électorales**

Pour pouvoir voter aux **élections européennes de 2024**, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez effectuer cette démarche jusqu'à 2 mois avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédente. Pour cela, il faudra vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une pièce d'identité récente.

#### **Déneigement :**

En cas de chute de neige, il incombe aux riverains, propriétaires ou locataires, de balayer la neige devant leur habitation, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en déneigeant au maximum. En cas de verglas, des produits fondants ou abrasifs (sel, sable, cendres) doivent être répandus sur les mêmes surfaces.

### **Revenu étudiant communautaire :**

Grâce à notre communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardennes » et après validation des dossiers par le CCAS de Lonny, ce sont 1100 € qui ont été distribués aux étudiants du village, sous conditions de ressources.

Les bénéficiaires de ce revenu étudiant communautaire devront participer à une ou plusieurs actions citoyennes proposées, organisées et contrôlées par la mairie.

### **Vendeurs de calendriers :**

Afin de se prévenir des faux vendeurs de calendriers, nous vous rappelons que vous êtes en droit de demander au vendeur sa carte professionnelle. Vous pouvez également vérifier la présence du logo officiel de l'institution sur le calendrier. Si le vendeur devient insistant, n'hésitez pas à composer le 17 ou le 112. Dans tous les cas, ne laissez pas entrer un inconnu chez vous.

### **Tentatives de cambriolages :**

Des tentatives de cambriolages ont été déjouées grâce à la vigilance de certains habitants. Qu'ils en soient ici remerciés. Les cambrioleurs ont pu être arrêtés grâce aux signalements. Il est rappelé que si vous observez des situations anormales comme par exemple des personnes inconnues faisant le tour de la maison de vos voisins, vous pouvez appeler directement la gendarmerie de Renwez. Pensez, si c'est possible, à relever le modèle et l'immatriculation du véhicule utilisé par les cambrioleurs mais pour votre sécurité, n'intervenez pas seul.

### **Après-midi des Aînés 2023 :**

Une quarantaine d'aînés de notre village ont répondu à l'invitation du CCAS et ont participé au goûter dansant du samedi 25 novembre. Un bon d'achat de 30 € leur a été remis à cette occasion.

Pour les personnes de plus de 65 ans absentes, leur bon est disponible en mairie jusqu'au 19 janvier 2024.

**Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.**

Le Maire,



Mickaël LECLÈRE

**Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H à 18 H**